

	PROCEDURE DE DEPISTAGE COVID-19 PAR LES PROFESSIONNELS DE SANTE DE L'APSA			
	Destinataires : Professionnels de soins, chefs de service et directeurs			
	Rédactrice : Gaëlle PIONNEAU	Relecteurs : Julie POLISSET Christine MICHON	Approbateur : P. HUELVAN	Date d'application : 14/12/2020 Version : B

Objet

Cette procédure a pour objet de définir les conditions de réalisation du dépistage de la COVID-19 par test RT-PCR ou test antigénique, par les professionnels de l'APSA.

Champ d'application

Cette procédure est à destination des professionnels de santé formés et habilités à la réalisation de test de dépistage RT-PCR, ainsi qu'aux équipes de direction.

Elle concerne les établissements médicalisés (Complexe de la Varenne, Clos du Bétin, Pôle enfants).

Description

1) Professionnels habilités

Les médecins, infirmiers et aides-soignants de l'APSA sont habilités à réaliser ces tests à condition qu'ils aient suivi une formation spécifique à la réalisation de cette phase conforme aux recommandations de la Société française de microbiologie et dispensée par un professionnel de santé déjà formé à ces techniques, à savoir :

- par le laboratoire Bio86,
- par le CHU,
- par un professionnel de l'APSA, lui-même formé.

Les aides-soignants ne peuvent réaliser ces prélèvements que sous la responsabilité d'un médecin, d'un pharmacien ou d'un infirmier.

2) Types de dépistage

Le dépistage de la COVID-19 peut se réaliser par test RT-PCR ou test antigénique (dits tests rapides). Il s'agit dans les deux cas d'un prélèvement nasopharyngé.

Les professionnels de santé de l'APSA, habilités à réaliser le dépistage de la COVID-19 réalisent les tests de dépistage dans le cadre de :

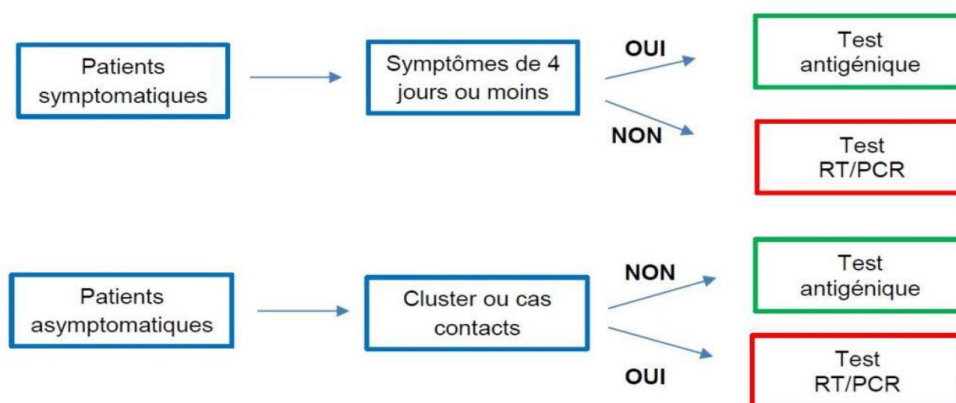
- Dépistages RT-PCR ponctuels, à visée diagnostique :
 - o Pour les personnes en situation de handicap qui présenteraient des symptômes évocateurs de la COVID-19,
 - o Pour les personnes en situation de handicap dont on apprend qu'elles sont cas contact à risque selon la définition de Santé Publique France.



	PROCEDURE DE DEPISTAGE COVID-19 PAR LES PROFESSIONNELS DE SANTE DE L'APSA			
	Destinataires : Professionnels de soins, chefs de service et directeurs			
	Rédactrice : Gaëlle PIONNEAU	Relecteurs : Julie POLISSET Christine MICHON	Approbateur : P. HUELVAN	Date d'application : 14/12/2020 Version : B

Les professionnels qui présenteraient des symptômes ou qui seraient cas contact à risque d'un cas positif avéré dans la sphère privée se font dépister dans les lieux de droits communs (drive de dépistage, CHU, cabinets libéraux...)

- Dépistages massifs RT-PCR dès le 1er cas positif détecté (uniquement à la demande de l'ARS) :
 - o Pour l'ensemble des personnes en situation de handicap,
 - o Pour l'ensemble des professionnels.
- Dépistages ponctuels par tests antigéniques, à visée diagnostique
 - o Pour les personnes en situation de handicap qui présenteraient des symptômes évocateurs de la COVID-19 dans **un délai de 4 jours au plus après l'apparition des symptômes :**
 - En cas de résultat positif : aucune confirmation par test RT-PCR n'est requise,
 - En cas de résultat négatif chez les personnes symptomatiques âgées de 65 ans ou plus et les personnes qui présentent au moins un facteur de risque tel que défini par le HCSP, il est recommandé de consulter un médecin et de confirmer le résultat par RT-PCR.
- Dépistage massif par tests antigéniques, à visée préventive (uniquement à la demande de l'ARS, selon conditions définies)
 - o Pour l'ensemble des personnes en situation de handicap,
 - o Pour l'ensemble des professionnels (par exemple, dépistage en retour de congés)



3) Solutions alternatives

En cas d'indisponibilité d'un professionnel soignant à réaliser un test de dépistage dans les meilleurs délais, il est possible d'avoir recours aux solutions alternatives suivantes :

- Si la personne en situation de handicap peut se déplacer : réalisation du dépistage dans un Drive (Prise de RDV pour le Drive du CHU à la hotline COVID du CHU : 05 49 44 39 03),
- Sinon, faire intervenir un cabinet infirmier libéral ou équipe mobile COVID du CHU,

	PROCEDURE DE DEPISTAGE COVID-19 PAR LES PROFESSIONNELS DE SANTE DE L'APSA			
	Destinataires : Professionnels de soins, chefs de service et directeurs			
	Rédactrice : Gaëlle PIONNEAU	Relecteurs : Julie POLISSET Christine MICHON	Approbateur : P. HUELVAN	Date d'application : 14/12/2020 Version : B

- Si ces 2 alternatives ne sont pas réalisables, un professionnel de santé d'un autre établissement de l'APSA pourrait être sollicité sous la responsabilité des directions de pôles concernés qui définissent les modalités d'intervention.

4) Protocole de dépistage RT-PCR

Les dépistages sont réalisés dans les pôles soins/infirmierie de chaque établissement.

Se référer aux [instructions du laboratoire Bio86](#) en annexe 1 de ce document contenant :

- Une fiche d'instruction concernant le prélèvement, le traitement de l'échantillon et sa décontamination,
- Une fiche de renseignements à compléter impérativement avec coordonnées du patient/te, le médecin traitant et les renseignements cliniques. **Pour que le prélèvement soit recevable, il est impératif de cocher la case pour attester la formation du préleveur par le laboratoire BIO86 (si la formation est dispensée par le CHU ou un professionnel de l'APSA lui-même formé, le préciser à la place de BIO86)**

5) Protocole de dépistage par test antigénique

Se référer aux [instructions des tests antigéniques](#) en annexe 2 de ce document.

6) Mise à disposition du matériel de dépistage

Le laboratoire fournit le matériel de prélèvements pour les tests RT-PCR (écouvillons, milieux de transport, sachets d'emballage et fiche de renseignements). Il est stocké dans les pôles soins de chaque établissement. La demande de réassort doit s'effectuer directement auprès du laboratoire Bio86 via le bon de commande : kit prélèvement COVID.

L'APSA fournit les tests antigéniques et les équipements de protection individuels (EPI) pour la réalisation des tests, également stockés dans les pôles soins de chaque établissement. La demande de réassort doit s'effectuer auprès du Responsable Maintenance de l'APSA (Laurent Le Jeune).

7) Acheminement des prélèvements des tests PCR

Site du 116	Par le coursier Bio86, sur simple appel
Site de la Varenne	Selon la solution la plus rapide : - Dépôt au coursier Bio86 qui vient le matin sur site - <u>Ou</u> dépôt par l'équipe soignante de l'établissement directement au laboratoire Bio86 site de Chaumont à Poitiers
Site de Neuville	Dépôt par l'équipe soignante de l'établissement au laboratoire Bio86 de Jaunay-Marigny



	PROCEDURE DE DEPISTAGE COVID-19 PAR LES PROFESSIONNELS DE SANTE DE L'APSA			
	Destinataires : Professionnels de soins, chefs de service et directeurs			
	Rédactrice : Gaëlle PIONNEAU	Relecteurs : Julie POLISSET Christine MICHON	Approbateur : P. HUELVAN	Date d'application : 14/12/2020 Version : B

8) Traçabilité des tests antigéniques

Les résultats du test doivent être enregistrés **le jour même** de sa réalisation, qu'il soit **positif ou négatif** sur la plateforme **SI-DEP** (<https://portail-sidep.aphp.fr/>).

La connexion sur cette plateforme est réservée aux professionnels de santé responsables de la réalisation des tests (infirmier, médecin, pharmacien). Elle s'effectue avec leur Carte de Professionnel de Santé (CPS).

Le guide de saisie SI-DEP et un tutoriel vidéo sont accessibles à partir du lien suivant :

https://dispose.aphp.fr/userportal/#/shared/public/0VZ0tCzWdI7DVnS2/SIDEP_PROFESSIONNELS



	PROCEDURE DE DEPISTAGE COVID-19 PAR LES PROFESSIONNELS DE SANTE DE L'APSA			
	Destinataires : Professionnels de soins, chefs de service et directeurs			
	Rédactrice : Gaëlle PIONNEAU	Relecteurs : Julie POLISSET Christine MICHON	Approbateur : P. HUELVAN	Date d'application : 14/12/2020 Version : B

ANNEXE 1 : INSTRUCTIONS LABO BIO86 (retour [↩](#))



Fiche renseignements pour prélèvements COVID19 externes

DATE D'APPLICATION : 2020-11-23

Tenue recommandée pour le préleveur :

- Sur-blouse à usage unique à manches longues ou combinaison
- Tablier à usage unique
- Port d'un masque de protection type FFP2*
- Port systématique de lunettes de protection ou d'une visière
- Port d'une protection complète de la chevelure type charlotte ou calot couvrant
- Port de gants à usage unique (*se laver les mains au gel hydro alcoolique avant de mettre les gants*)

Mettre les documents (ordonnance, si elle existe, et feuille de renseignements) dans la poche kangourou du sachet [bleu](#).

Comment réaliser le prélèvement

Mettre une seconde paire de gants.

Avertir le patient que cet examen peut être désagréable pendant un court instant.

- ✓ Incliner la tête du patient en arrière
- ✓ Introduire l'écouvillon dans la gorge et frotter les 2 piliers des amygdales et l'oropharynx postérieur.
- ✓ Faire se moucher le patient si nécessaire puis réaliser le prélèvement nasal profond en introduisant l'écouvillon sur 3 à 4 cm, sans forcer, et pratiquer 2 à 3 rotations sur la muqueuse

Kit de prélèvement



- ✓ Déposer l'écouvillon dans le tube de milieu de transport,
- ✓ Casser la tige de l'écouvillon au niveau de la ligne de coupure et laisser l'écouvillon dans le milieu de transport. (*Jeter la tige cassée dans le bac DASRI*),
- ✓ Visser à fond le capuchon pour éviter les fuites. (*En cas de fuite dans le sachet, celui-ci ne sera pas ouvert et l'analyse non réalisée*),
- ✓ Déposer le milieu de transport sur un plateau,
- ✓ Jeter la deuxième paire de gants,
- ✓ **Désinfecter l'extérieur du tube** en pulvérisant le détergent désinfectant de surface. Laisser agir le temps préconisé par le fournisseur.
- ✓ Au bout de ce temps, l'essuyer,
- ✓ **Etiqueter ou identifier manuscritement le tube (nom-prénom-date de naissance)**
- ✓ Mettre le tube dans un second sachet contenant un papier absorbant,
- ✓ **Mettre ce sachet dans le premier sachet** préparé avant le prélèvement ce qui va permettre un triple emballage.

Conservation des prélèvements :

- ✓ 48h à température ambiante

Traitement des déchets

Jeter dans le bac DASRI tout le matériel à usage unique ayant servi au prélèvement
Désinfecter lunettes de protection ou visière.

	PROCEDURE DE DEPISTAGE COVID-19 PAR LES PROFESSIONNELS DE SANTE DE L'APSA			
	Destinataires : Professionnels de soins, chefs de service et directeurs			
	Rédactrice : Gaëlle PIONNEAU	Relecteurs : Julie POLISSET Christine MICHON	Approbateur : P. HUELVAN	Date d'application : 14/12/2020 Version : B



Fiche renseignements pour prelevements COVID19 externes

DATE D'APPLICATION : 2020-11-23

IDENTIFICATION PATIENT (impératif)	
NOM	NOM DE NAISSANCE (même pour les hommes)
PRENOM	
DATE DE NAISSANCE/...../.....	SEXE F ☐ M ☐
TELEPHONE(S) PATIENT	
TELEPHONE D'UN VOISIN OU D'UN PROCHE	
ADRESSE COURRIEL @ :	
ADRESSE	
CODE POSTAL	VILLE
N° de sécurité sociale (impératif)	
Nom de la caisse (CPAM, MSA)	
RESULTATS : LABOCONNECT ☐	AU LABORATOIRE ☐ A POSTER ☐

MEDECIN PRENANT EN CHARGE LE PATIENT (MEDECIN TRAITANT) (impératif)
Nom, prénom :
Numéro de téléphone :

RENSEIGNEMENTS SIDEP (impératifs)	
Symptômes Oui ☐ Non ☐ Si oui, date d'apparition : / /	
Patient identifié CONTACT Oui ☐ Non ☐ (contact à moins de 2m plus de 15 minutes sans masque)	
Professionnel de santé	Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas ☐
Professionnel médico social	Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas ☐
Type d'hébergement : ☐ Hébergement individuel ☐ Hébergement en EHPAD ☐ Autre structure d'hébergement collectif	

DATE DU PRELEVEMENT (impératif) : / / HEURE (impératif) :h..... NOM DU PRELEVEUR (impératif) : ☐ J'atteste avoir été formé(e) par Bio86 à réaliser ce prélèvement et l'avoir désinfecté.
--

Merci de remplir le questionnaire en cochant la case correcte

Laboratoire Bio86, 2 rue du pont Maria Pia 86000 POITIERS, 05 17 84 22 82

	PROCEDURE DE DEPISTAGE COVID-19 PAR LES PROFESSIONNELS DE SANTE DE L'APSA		
	Destinataires : Professionnels de soins, chefs de service et directeurs		
	Rédactrice : Gaëlle PIONNEAU	Relecteurs : Julie POLISSET Christine MICHON	Approbateur : P. HUELVAN
			Date d'application : 14/12/2020 Version : B

Annexe 2 : instruction utilisation des tests antigéniques (retour [↩](#))

Panbio™
COVID-19 Ag RAPID TEST DEVICE
(NASOPHARYNGEAL)

QUICK REFERENCE GUIDE

REF 41FK10

DE
Kurzanleitung
(NASOPHARYNGEAL)
Technischer Support:
Abbott.com/POCT

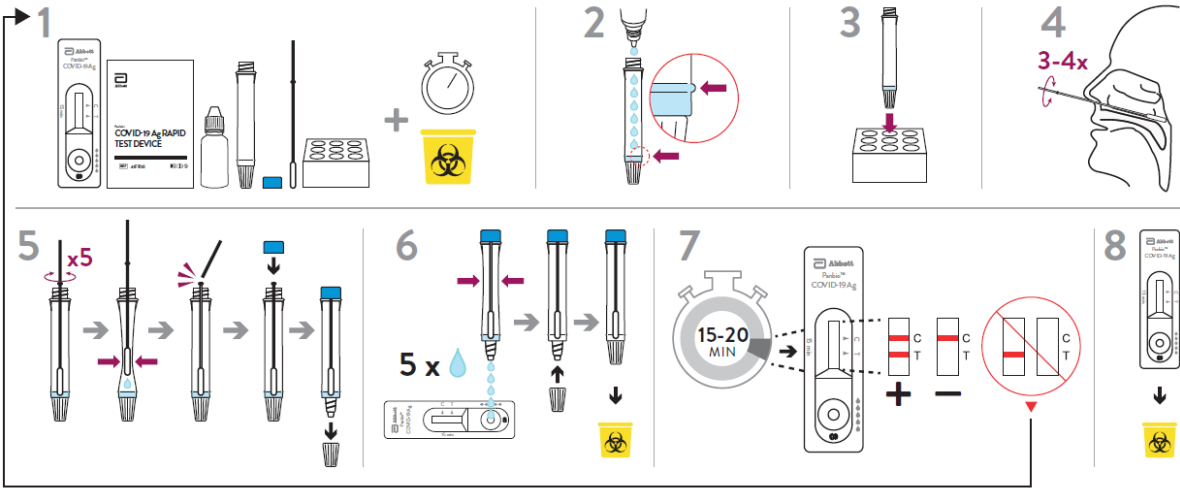
ES
Guía de referencia rápida
(NASOFARINGEA)
Asistencia técnica:
Abbott.com/POCT

FR
Guide de référence rapide
(Prélèvement Nasopharyngé)
Support Technique ;
Abbott.com/POCT

IT
Guida Rapida di Riferimento
(NASOFARINGEO)
Supporto Tecnico
Abbott.com/POCT

PT
Guia de referência rápida
(NASOFARINGEA)
Suporte técnico:
Abbott.com/POCT

RU
Краткое руководство
(назофарингеальный тампон)
Техническая поддержка:
Abbott.com/POCT



TECHNICAL SUPPORT: ABBOTT.COM/POCT

© 2020 Abbott. All rights reserved. All trademarks referenced are trademarks of either the Abbott group of companies or their respective owners.

41FK10-07-QRG-A0